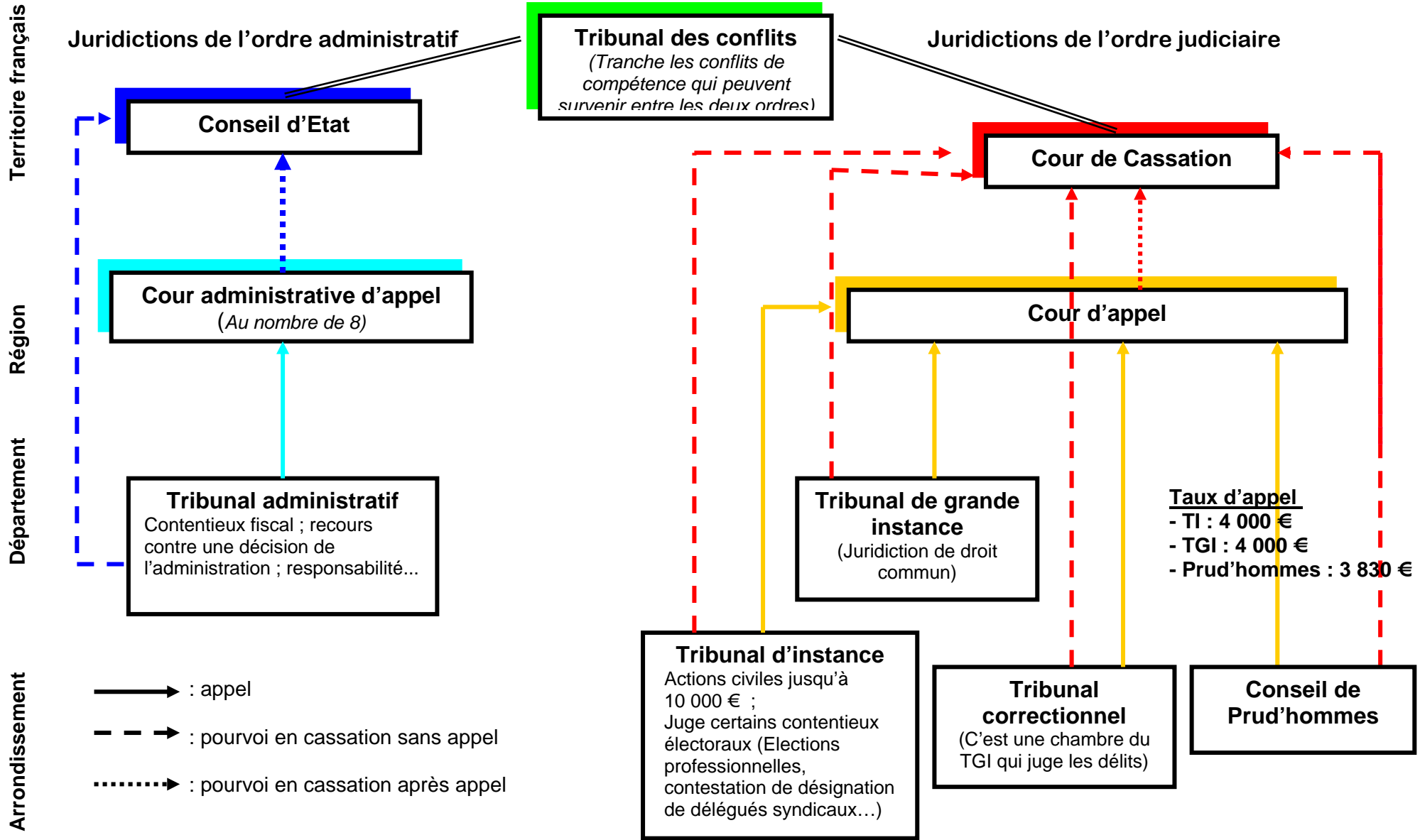


LES JURIDICTIONS FRANÇAISES



NB : nous nous sommes limité à la présentation des juridictions intéressant les relations de travail. // existe d'autres juridictions : Tribunal de police, Tribunal de commerce, Tribunal des affaires de Sécurité sociale, Tribunal paritaire des baux ruraux, Cour d'assises, etc.